

**Délibération N°2019-64/CCOG-SDET
relative à l'approbation du budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme l'Ouest Guyanais
(OTOG)**

L'An Deux Mille dix-neuf le mercredi dix-neuf juin, à quinze heures trente, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice =	31
Présents	19
Absents	12
Procurations	01
Votants	20

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 12 juin 2019.

Publiée le : 08 JUIL. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

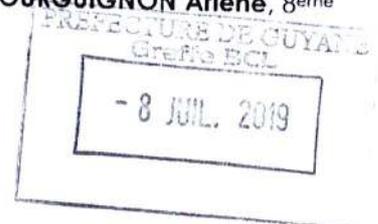
M. DOLIANKI Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. BRIEU Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. VERDA Joseph**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller.

PROCURATION :

M. BENTH Albéric, Conseiller à **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente



Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur NESMON Jean-Albert, Conseiller**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Délibération N°2019-64/CCOG-SDET
relative à l'approbation du budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme l'Ouest Guyanais
(OTOG)**

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2019-03/CCOG-SDET relative à la création de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, approuvant également l'attribution d'une dotation de 500 000 euros à l'OTOG au titre de la dotation initiale de la régie conformément aux dispositions de l'article R2221-1 du CGTC ;

Vu la délibération N° 2019-28/OTOG-CCOG portant attribution de subvention au titre de la création du budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais ;

Vu la délibération N° 2019-01/CODIR/OTOG relative au vote du budget primitif 2019 de l'Office de tourisme de l'Ouest Guyanais ;

Le budget de l'exercice 2019 s'élève en dépenses et en recettes à 503 694,00 € dont 383 694,00 € de mouvements réels et 120 000,00 € de mouvements d'ordre. En termes réels, il ressort en dépenses et en recettes à 503 694,00 € qui se décomposent entre une section d'exploitation de 383 694,00€ et une section d'investissement de 120 000,00 €.

La section d'exploitation

Les recettes réelles s'élèvent à 503 694,00 € en 2019. Ces recettes se décomposeront à terme en deux catégories : l'attribution de compensation issue du transfert de la compétence « promotion du tourisme » à la CCOG et la subvention d'exploitation venant du budget principal de la CCOG. Aussi pour 2019, la subvention totale de la CCOG est de 500 000,00€ se composant d'une recette fixe de 0 € à titre provisoire dans le cadre du transfert de charges des communes à la CCOG et d'une subvention d'exploitation complémentaire de la CCOG à hauteur de 500 000,00 € au titre de la dotation initiale votée lors de la création de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais. Cette subvention est motivée par les missions de service public à caractère administratif définies dans les statuts de l'OTOG et déléguées par la CCOG. La recette brute des ventes de produits et prestations de l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais est évaluée à 3 694,00 € pour une première année partielle d'exploitation.

Chapitres recettes	Libellé	BP 2019 - €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 694
73	Produits issus de la fiscalité (TS)	0

PRÉFECTURE DE GUYANE
M. DE LA FORTIFICATION
- 8 JUIL. 2019

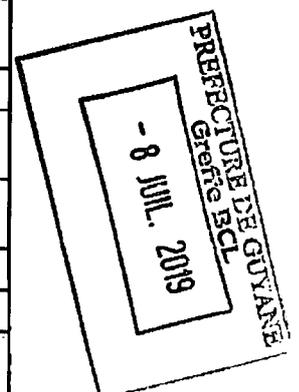
74	Subventions d'exploitation (dotation initiale)	500 000
75	Autres produits de gestion courante	0
77	Produits exceptionnels (sponsors)	0
	Total recettes	503 694

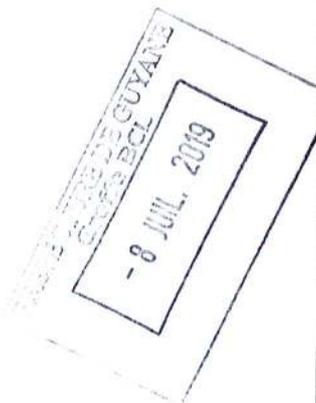
Les dépenses d'exploitation sont ventilées par chapitre comme suit :

Chapitres dépenses	Libellé	BP 2019 €
012 et 6215	Charges de personnel et frais assimilés	257 355
60	Achats et variation des stocks	41 339
61	Services extérieurs	57 000
62	Autres services extérieurs	28 000
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	0
22	Dépenses imprévues	0
	Total dépenses	383 694

Les charges à caractère général, chapitre 011, sont réparties par imputation :

Compte M4	Libellé	BP 2019 €
604	Achats de prestations de services	10 000
607	Achats de marchandises	10 000
6061	Eau - Electricité	6 000
6063	Fournitures de petit équipement	5 000
6064	Fournitures administratives	2 000
6066	Carburants	6 339
6068	Autres matières et fournitures	2 000
611	Sous-traitances générales	42 000
616	Assurances	3 000
6132	Loyers	0
6152	Charge locative - Entretien	12 000
627	Frais bancaires et assimilés	1 500
6225	Indemnité régisseur	1 000
6231	Annonces et insertion	1 000





6233	Foires et expositions	0
6251	Voyages et déplacements	5 000
6256	Frais de mission	5 000
6257	Réceptions	1 000
6261	Frais d'affranchissement	5 00
6262	Frais de télécommunications	4 000
6281	Abonnements (OTF, Atout France,...)	4 000
6283	Frais nettoyage des locaux	5 000
6535	Formation	0
	Sous-total comptes	126 339

Le chapitre 012 concerne l'équivalent annuel de 7 ETP dont 5 sont transférés par les communes dans le cadre de la loi NOTRE à partir du 01/04/2019 (à titre provisoire). Le directeur est recruté à partir du 01/04/2019 (à titre provisoire) et 11 emplois seront pourvus à compter du 01/10/2019 (à titre provisoire). Le chapitre 6215 concerne 1 ETP affecté par la collectivité de rattachement (CCOG) et mis à disposition de l'OTOG :

EMPLOIS	Statut	Charge salariale	Remarque	Période d'emploi	Compte M4
Directeur général - Ordonnateur	CCD de 3 ans public	56025	Recruté en avril	9 mois	012
Adjointe au directeur	CDI privé	45297	Transféré Maripasoula	9 mois	012
Responsable administratif - Régisseur A/R	Titulaire public MAD par CCOG	29421	Transféré Mana	9 mois	6215
Responsable commercial sud	CDI privé	33957	Transféré Maripasoula	9 mois	012
Responsable commercial nord	CDI privé	11667	Transféré Mana / recruté	3 mois	012
Guide touristique	CDI privé	18648	Transféré Maripasoula	9 mois	012
3 Guides touristiques	CDI privé	18648	Recrutés en octobre	3 mois	012
7 Agents touristiques polyvalents	CDI privé	43512	Recrutés en octobre	3 mois	012
TOTAL	16 emplois	257175		Equivalent 7 ETP	

La section d'investissement

A cette section, **les recettes totales s'élèvent à 120 000.00€** et se décomposent entre 120 000.00€ de mouvement d'ordre et 0.00€ de mouvements réels.



Chapitre	Libellé	BP 2019 €
001	Solde d'exécution de la section	0
021	Virement de la section d'exploitation	120 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
	Total mouvements d'ordre	120 000

Les **dépenses d'investissement** prévoient l'aménagement des locaux et l'acquisition de divers mobiliers et matériels informatiques :

Chapitre	Libellé	BP 2019 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0
20	Immobilisations incorporelles	20 000
21	Immobilisations corporelles	100 000
23	Immobilisations en cours	0
	Total dépenses	120 000

Le budget synthétique de l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais est présenté et voté par chapitre :

Section d'exploitation

BUDGET PRIMITIF - OTOG 2019			
EXPLOITATION			
DEPENSES	MONTANT (€)	RECETTES	MONTANT (€)
011-Charges à caractère général	126 339	70-Ventes produits fabriqués, prestations	3 694
012-Charges de personnel	275 175	73-Produits issus de la fiscalité	0
014-Atténuation de produits	0	74-Subventions d'exploitation	500 000
66-Charges financières	0	75-Autres produits de gestion courante	0
022-Dépenses imprévues	0	77-Produits exceptionnels	0
Sous-total dépenses de l'exercice	383 694	Sous-total recettes de l'exercice	503 694
042-Opérations d'ordre de transfert	0	042-Opérations d'ordre de transfert	0
002-Résultat d'exploitation reporté	0	002-Résultat d'exploitation reporté	0
023-Virement à la section investissement	120 000		
Total des dépenses de la	503 694	Total des recettes de la	503 694

section exploitation		section exploitation	
----------------------	--	----------------------	--

Section d'investissement

BUDGET PRIMITIF - OTOG 2019			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT(€)	RECETTES	MONTANT(€)
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles	20 000	16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles	100 000€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	120 000	Sous total recettes de l'exercice	0
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section d'exploitation	120 000
Total des dépenses de la section investissement	120 000	Total des recettes de la section investissement	120 000

C'est donc un budget équilibré qui vous est présenté.

Elle invite les membres à en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de Madame la Présidente ;

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2019 de l'Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais.

VOTE => Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 19 juin 2019

Pour extrait conforme,



La Présidente

Sophie CHARLES

